DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 15-DCM-DGS-110

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE 8 OCTOBRE à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 Octobre 2015

OBJET DE LA DELIBERATION : RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES INFORMATISEES ALPES MEDITERRANEE (SICTIAM)

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE — Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA

POUVOIRS : Pascal CAMPENS à Bérénice BONNAL
Agnès BIASUTTO à Cécile GOMEZ
Michel LUCIANI à Valérie RIALLAND
Jennifer DELI à Nicole VACCA

ABSENTS : Viviane TIAR – Pierre-Laurent CHABLE

SECRETAIRE de SEANCE : Magali VINCENT

==========

M. Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Par délibération du 16 novembre 2012, la Ville du PRADET a décidé de rejoindre le SICTIAM (Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée), pour pouvoir bénéficier des outils et services proposés par ce Syndicat Mixte, dans les domaines relatifs aux centrales d'achats (compétence statutaire n°5, cf statuts annexés).

15-DCM-DGS-110

Par délibération du 21 juin 2013 la Ville a sollicité l'extension de son périmètre d'adhésion en ajoutant la compétence 8, intitulée « Plateformes de dématérialisation et outils connexes».

Nous constatons aujourd'hui que la Ville est en capacité de gérer ses besoins dans ses deux domaines de compétences et que notre participation au syndicat ne présente plus le même intérêt.

Il nous apparaît donc nécessaire de solliciter notre retrait du SICTIAM. En application des dispositions légales, le Comité Syndical du syndicat ainsi que les communes adhérentes seront également amenés à se prononcer sur cette incidence sur le périmètre de l'établissement public.

Ainsi,

Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions relatives au retrait d'une commune du périmètre d'un syndicat mixte,

Vu, les statuts du SICTIAM annexés à la présente,

Vu, l'exposé qui précède,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'approuver la demande de sortie de la Ville du Pradet du périmètre du SICTIAM
D'autoriser M. Le Maire à signer tout document subséquent nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITÉ

30 Voix **POUR**

1 Voix **CONTRE** (Frédéric FIORE)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

MAIRIE DE LE PRADET 83220

Acte exécutoire en application de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.
Transmis au contrôle de légalité le :
21 OCT. 2015
Publié ou notifié le :
21 OCT. 2015
Le Maire,

MAIRIE DU PRADET 83220

Pour le Maire empêché, le 1er Adjoint
Christian Garcia en application des
dispositions de l'article L2122-17 du
Code Général des Collectivités Territoriales